

Complémentaire santé déduite sans adhésion

Par MPG17, le 08/02/2024 à 18:35

Bonjour employée comme vendeuse en boulangerie pour un CDD de 3mois ma patronne ne m'a pas demandé ni affilié à leurs mutuelle obligatoire par contre a cf jour ça m'est bien prélevé sur ma paie à ce jour je n'ai aucunes mutuelle mais pourtant je jla paie déduite de mes salaires.

Ont il le droit?? et doivent t'iks me les rembourser??

Par Chaber, le 08/02/2024 à 19:12

bonjour

L'employeur a obligation de vous inscrire à une complémentaire santé mais doit vous remmettre les documents

https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33754